



La Française Rendement Global 2028

NOVEMBRE 2021

Sustainability-related disclosure

SOMMAIRE

| | | |
|----|---|---|
| A. | Résumé | 3 |
| B. | Absence d'objectif d'investissement durable..... | 4 |
| C. | Caractéristiques environnementales et sociales | 4 |
| D. | Stratégie d'investissement..... | 4 |
| E. | Proportion d'actifs durables au sein du fonds | 7 |
| F. | Suivi des caractéristiques environnementales ou sociales | 7 |
| G. | Mesure des caractéristiques sociales et environnementales | 7 |
| H. | Sources de données utilisées..... | 8 |
| I. | Limites de la méthodologie utilisée..... | 8 |
| J. | Revue de la durabilité des actifs..... | 8 |
| K. | Politique d'engagement | 9 |
| L. | Indice de référence | 9 |

A. RÉSUMÉ

Article 33: Summary website section for products that promote environmental or social characteristics

L'objectif du compartiment, de classification « Obligations et autres titres de créance internationaux », est d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 9 ans à compter de la date de création du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2028 émises par l'Etat français et libellées en EUR (OAT 0,75% à échéance au 25 mai 2028 - code ISIN FR0013286192) en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

La rentabilité éventuelle du compartiment sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et des variations de capital dues à la fluctuation des taux d'intérêt et des spreads de crédit.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du compartiment tient compte de l'estimation du risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un ou plusieurs émetteurs présents en portefeuille, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la société de gestion.

Indicateur de référence : Le compartiment n'a pas d'indicateur de référence. Le fonds est géré activement et de manière discrétionnaire. Le fonds n'est pas géré en référence à un indice.

En ce qui concerne l'analyse extra-financière des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, elle est effectuée par « La Française Sustainable Investment Research » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui nous permet d'avoir une approche en sélectivité par rapport à l'univers investissable dont la composition est décrite ci-après. Cet outil automatisé utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators).

FR0013439403

Reporting Mensuel - 30 novembre 2021



La Française Rendement Global 2028 R C EUR

SCORES ESG

Min 0 / Max 10

| | Fonds |
|------------------------|--------|
| Taux de couverture ESG | 95,80% |
| Score ESG | 5,59 |
| Score E | 5,69 |
| Score S | 5,50 |
| Score G | 5,56 |

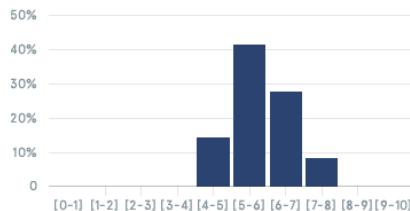
MEILLEURES NOTES ESG DU PORTEFEUILLE

| | Min 0 / Max 10 | Emetteurs | Poids | Score E | Score S | Score G | Score ESG |
|--|----------------|-------------------------|-------|---------|---------|---------|-----------|
| | | Nobel Bidco B.V. | 0,87% | 8,00 | 7,99 | 8,02 | 8,00 |
| | | 180 Medical Inc | 0,13% | 8,03 | 6,86 | 8,93 | 7,92 |
| | | Summer (bc) Bidc | 0,56% | 8,22 | 6,04 | 8,01 | 7,50 |
| | | Azul Investments Llp | 0,98% | 8,79 | 7,59 | 5,69 | 7,50 |
| | | Summer Bc Holdco B Sarl | 0,32% | 8,22 | 6,04 | 8,01 | 7,50 |

DISTRIBUTION DES SCORES ESG

Min 0 / Max 10

● Fonds



MOINS BONNES NOTES ESG DU PORTEFEUILLE

| | Min 0 / Max 10 | Emetteurs | Poids | Score E | Score S | Score G | Score ESG |
|--|----------------|---------------------|-------|---------|---------|---------|-----------|
| | | Etat Egyptien | 0,74% | 4,62 | 5,52 | 2,37 | 4,17 |
| | | United Airlines Inc | 0,53% | 5,03 | 4,11 | 3,96 | 4,43 |
| | | Dish Dbs Corp | 1,07% | 4,66 | 5,02 | 3,81 | 4,46 |
| | | Cif Holdings Group | 0,74% | 5,46 | 3,33 | 4,44 | 4,63 |
| | | Loxam Sas | 1,25% | 4,00 | 5,00 | 5,00 | 4,70 |

INTENSITÉ CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ revenus



EMPREINTE CARBONE

tonne eq. CO2 / M€ investis



B. ABSENCE D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Article 34 No sustainable investment objective website section

Ce produit financier promeut les caractéristiques environnementales et sociales, mais n'a pas pour objectif un investissement durable.

Le fonds exclut lors de son process d'investissement les 20% d'émetteurs ayant les moins bons scores environnemental, social ou de gouvernance. Ce faisant, il se prévaut contre ceux dont les pratiques ne sont pas à la hauteur des enjeux et objectifs de durabilité.

C. CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

Article 35 Environmental or social characteristics of the financial product website section

L'objectif de gestion du compartiment est d'obtenir, sur la période de placement recommandée de 9 ans à compter de la date de création du compartiment jusqu'au 31 décembre 2028, une performance nette de frais supérieure à celle des obligations à échéance 2028 émises par l'Etat français et libellées en EUR (OAT 0,75% à échéance au 25 mai 2028) en investissant dans un portefeuille d'émetteurs filtrés préalablement selon des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

L'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs appartenant à l'indice BofAML Global High Yield (HW00) ainsi que d'émetteurs n'appartenant pas à cet indice mais investis en portefeuille, qui répondent aux critères d'investissement du compartiment détaillés ci-après qui sont analysés par La Française Sustainable Investment Research (ci-après « Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française (Intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Les émetteurs sont soumis aux mêmes exigences indépendamment de leur appartenance, ou non, à l'indice. L'univers d'investissement des émetteurs publics est construit à partir des Etats membres de l'OCDE et/ou des pays hors OCDE (y compris les pays émergents).

D. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Article 36 Investment strategy for products that promote environmental or social characteristics website section

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière discrétionnaire un portefeuille d'obligations émises par des entités privées ou publiques. Le compartiment pourra investir dans des titres dont la maturité peut aller jusqu'au 31 décembre 2029, soit un an au plus par rapport à l'échéance du compartiment. Cependant, la maturité moyenne du portefeuille n'excédera pas le 31 décembre 2028.

La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations, la société de gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille.

La gestion du compartiment repose donc essentiellement sur la connaissance approfondie par l'équipe de gestion du bilan des entreprises sélectionnées et des fondamentaux des dettes souveraines.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, le portefeuille est investi jusqu'à 100% en obligations à taux fixe ou variable, autres titres de créances négociables et instruments du marché monétaire (bons du Trésor, billets de trésorerie, certificats de dépôt) de tous secteurs économiques. Le portefeuille pourra investir jusqu'à 50% en obligations souveraines, en fonction des opportunités de marché.

L'univers d'investissement initial est construit à partir d'émetteurs appartenant à l'indice BofAML Global High Yield (HW00) ainsi que d'émetteurs n'appartenant pas à cet indice mais investis en portefeuille, qui répondent aux critères d'investissement du compartiment détaillés ci-après qui sont analysés par La Française Sustainable Investment Research (ci-après « Equipe de Recherche ESG ») de l'entité « La Française Group UK Limited » appartenant au groupe La Française (Intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion). Les émetteurs sont soumis aux mêmes exigences indépendamment de leur appartenance, ou non, à l'indice. L'univers d'investissement des émetteurs publics est construit à partir des Etats membres de l'OCDE et/ou des pays hors OCDE (y compris les pays émergents).

L'analyse des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance est effectuée par l'« Equipe de Recherche ESG » qui a développé un modèle ESG propriétaire et qui permet d'avoir une approche en sélectivité

par rapport à l'univers d'investissement initial. Cet outil utilise des données brutes provenant de différents fournisseurs de données pour calculer les KPI (Key Performance Indicators). Le processus d'investissement se fait selon une approche d'intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion.

Le score ESG des émetteurs privés est structuré de la manière suivante :

- ◆ Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources ;
- ◆ Calcul d'indicateurs clés de performance ;
- ◆ Agrégés et complétés d'informations récentes collectées et jugées pertinentes par l'Equipe de Recherche ESG, ils donnent lieu au calcul des scores sur les trois piliers (durabilité environnementale, capital humain et capital organisationnel) ;
- ◆ Calcul de pondérations pour les trois piliers, différentes selon les secteurs ;
- ◆ Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations sectorielles spécifiques.

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs privés sont :

- ◆ Sur le plan Environnemental : l'intensité carbone et la gestion des déchets, etc...
- ◆ Sur le plan Social : la formation du personnel, le dialogue social, etc...
- ◆ Sur le plan de la Gouvernance : la structure du management et la relation avec les actionnaires, la politique de rémunération, etc...

Le score ESG des émetteurs publics est structuré de la manière suivante :

- ◆ Mise à jour périodique des données brutes provenant de différentes sources ;
- ◆ Calcul d'indicateurs clés de performance ;
- ◆ Calcul du score ESG, basé sur les trois piliers et les pondérations égales.

A titre d'exemple, les critères retenus pour analyser les émetteurs publics sont :

- Sur le plan Environnemental : le degré d'exposition aux catastrophes naturelles, etc...
- ◆ Sur le plan Social : le taux de développement humain des pays du monde à travers l'indice de développement humain, etc...
- ◆ Sur le plan de la Gouvernance : la qualité de la gouvernance d'un pays à travers l'indicateur de Gouvernance mondiale (WGI), etc...

À la fin de ce processus, chaque émetteur privé ou public se voit attribuer un score de zéro (le pire) à 10 (la meilleure). Ce score est le reflet des opportunités d'investissement ou a contrario des risques extra-financiers.

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du compartiment hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titres accessoire et hors actifs solidaires).

La 1ère étape de l'analyse extra-financière consiste à identifier les émetteurs devant être préalablement écartés en vertu de la politique d'exclusion du Groupe La Française, disponible sur le site internet www.la-francaise.com.

Ensuite, sont écartés 20% des émetteurs privés et 20% des émetteurs publics dont les scores ESG sont les plus faibles de l'univers d'investissement initial couvert. L'ensemble de ces émetteurs exclus représentent la liste d'exclusion ESG.

Cette dernière est établie sur une base mensuelle pour les émetteurs privés et annuelle pour les émetteurs publics et détermine un seuil minimum de score ESG en dessous duquel le compartiment ne peut pas investir. En effet, les émetteurs dont le score ESG est inférieur au seuil d'exclusion, ne peuvent pas faire partie de l'univers investissable.

La méthodologie qui a été retenue par la société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter une limite liée aux analyses réalisées par l'Equipe de Recherche ESG qui sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs.

Ainsi, le Compartiment promeut certaines caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR).

Des précisions complémentaires sur l'analyse extra financière de la société de gestion, dont les critères ESG, sont reprises dans le Code de transparence et les politiques d'engagement du Groupe La Française disponible sur le site de La Française www.la-francaise.com.

La répartition dette privée / dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché. Le compartiment investit jusqu'à 100% dans des émissions notées Investment Grade

(notation supérieure ou égale à BBB- chez Standard & Poor's ou Baa3 chez Moody's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion) et/ou dans des émissions High Yield (à caractère spéculatif) (c'est-à-dire notation inférieure à BBB- ou Baa3 ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion). L'investissement en titres sans notation n'est pas autorisé.

La société de gestion ne recourra pas exclusivement ou mécaniquement à des notations externes mais pourra, lorsqu'une telle notation est émise, en tenir compte dans son analyse crédit.

L'investissement en obligations convertibles est limité à 30% maximum de l'actif net.

Le gérant investit dans des titres libellés en EUR et/ou en USD et/ou en GBP et/ou en NOK et/ou en CHF et/ou en SEK et/ou en CAD et/ou en DKK. Dans la mesure où les titres ne sont pas libellés en EUR, le gérant couvrira systématiquement le risque de change. Il peut toutefois exister un risque de change résiduel dû à une couverture qui n'est pas parfaite.

La sélection des titres repose sur un processus se focalisant sur la situation financière, la structure de la dette et sur le tableau de financement des émetteurs afin d'éviter les situations de défaut. De plus, les émetteurs bénéficiant d'une espérance de taux de recouvrement élevé et les émissions faiblement subordonnées sont privilégiées.

| | |
|---|---|
| Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts à l'intérieur de laquelle le fonds est géré | de 9 à 0, décroissante dans le temps |
| Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le fonds est exposé | Emetteurs privés des pays de l'OCDE (toutes zones) : 0 -100%; Emetteurs publics des pays de l'OCDE et hors OCDE (y compris les pays émergents) : 0 - 50%; Emetteurs privés hors OCDE (y compris les pays émergents) 0-50% |
| Devises de libellé des titres dans lesquelles le fonds est investi | EUR/ USD/ GBP/ NOK/ CHF/ SEK/ CAD/ DKK |
| Niveau de risque de change supporté par le fonds | Résiduel dû à une couverture imparfaite des positions en devises. |

Le compartiment peut investir dans la limite de 10% dans des parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen conformes à la Directive 2009/65/CE.

Compte tenu de la stratégie d'investissement mise en œuvre, le profil de risque du compartiment est fortement lié à la sélection des titres spéculatifs pouvant aller jusqu'à 100% de l'actif et intègre donc le risque de défaut.

De manière exceptionnelle et temporaire, dans le cas de rachats importants, le gérant pourra effectuer des emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif net.

Le compartiment utilise des instruments dérivés de préférence sur les marchés à terme organisés mais se réserve la possibilité de conclure des contrats de gré à gré lorsque ces contrats permettent une meilleure adaptation à l'objectif de gestion ou ont un coût de négociation inférieur. Le compartiment se réserve la possibilité d'intervenir sur tous les marchés à terme européens et internationaux.

Le gérant peut recourir à des instruments financiers à terme tels que futures, forwards, options, swaps de taux, swaps de change, change à terme, Credit Default Swap (CDS sur mono sous-jacent et CDS sur indice), Non Deliverable Forward. Il intervient principalement dans un but de couverture et/ou d'exposition sur les marchés à terme de taux et/ou de crédit et dans un but de couverture sur les marchés à terme de change.

Le compartiment pourra avoir recours à des Total Return Swaps (TRS) dans la limite de 25% maximum de l'actif net. La proportion attendue d'actif sous gestion qui fera l'objet de TRS pourra représenter 5 % de l'actif. Les actifs sous-jacents aux TRS pourront être des obligations corporate et des obligations souveraines émergentes.

La limite d'engagement du compartiment sur les instruments dérivés n'excède pas 100% de son actif net, sans rechercher de surexposition.

A l'approche de l'échéance du compartiment, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront alors, soit pour la reconduction de la stratégie d'investissement, soit pour la fusion avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du compartiment, sous réserve de l'agrément AMF.

E. PROPORTION D'ACTIFS DURABLES AU SEIN DU FONDS

Article 37 *Proportion of investments for products that promote environmental or social characteristics* website section

La part des émetteurs analysés au titre de ces critères ESG dans le portefeuille est supérieure à 90% des titres en portefeuille (en pourcentage de l'actif net du compartiment hors obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, hors liquidités détenues à titres accessoire et hors actifs solidaires).

F. SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Article 38 *Monitoring of environmental or social characteristics* website section

Les modalités de suivi de l'objectif d'investissement durable sont décrites en détail dans le code de transparence du fonds. Ce dernier est disponible publiquement sur la page du site internet de La Française (www.la-francaise.com) dédiée au fonds.

G. MESURE DES CARACTÉRISTIQUES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

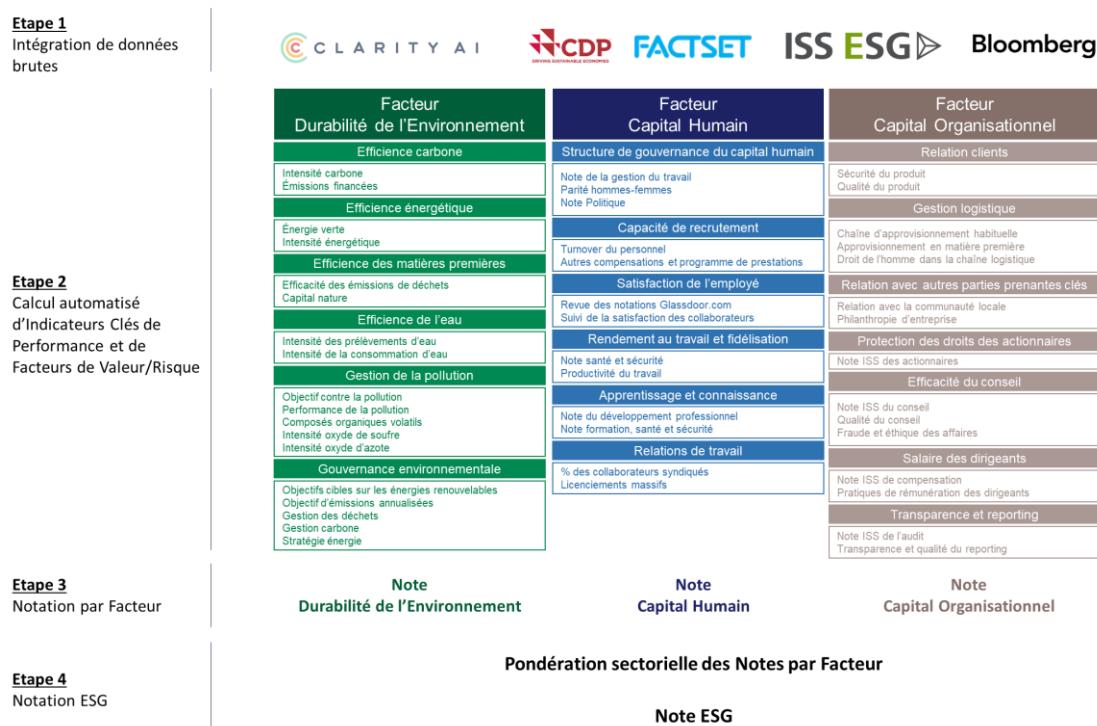
Article 39 *Methodologies for environmental or social characteristics* website section

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation effectué en interne.

Nous avons développé un outil nous permettant d'analyser et d'évaluer les entreprises sur les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance et de calculer des scores ESG spécifiques à chaque secteur. Cet outil automatisé repose sur un modèle de notation propriétaire utilisant des données brutes en provenance de multiples fournisseurs reconnus (CDP, ISS ESG, Clarity AI, Factset et Bloomberg).

A partir de ces données brutes, les analystes ESG ont défini des méthodes de calculs d'indicateurs clés de performance (KPI) qui ne sont pris en compte que lorsque la couverture est jugée suffisante. Nos KPI viennent ensuite alimenter des Risks and Value Drivers (RV) qui déterminent ensuite les scores des facteurs E, S et G.

Pour finir, nous calculons un score ESG global en application une pondération spécifique aux facteurs E, S et G en fonction des spécificités sectorielles de chaque entreprise. Par exemple, pour les entreprises du secteur des Matériaux et de la Construction le facteur environnemental pèse pour 46,2% de la note ESG globale alors que pour le secteur des Médias, le facteur environnemental ne pèse que pour 18,2%.



H. SOURCES DE DONNÉES UTILISÉES

Article 40 Data sources and processing for environmental or social characteristics website section

La Française dispose de son propre centre de recherche et d'expertise en matière d'analyse extra financière (La Française Sustainable Investment Research). Au sein de ce centre basé à Londres, le Directeur de la Recherche durable et ESG et 6 analystes ESG sont responsables de la méthodologie et du calcul des scores ESG, ainsi que de la détermination des facteurs stratégiques. Ils évaluent et quantifient le score ESG des entreprises émettrices mondiales et appliquent un modèle de données unique pour l'évaluation de l'empreinte carbone. Cette expertise infuse l'ensemble du processus d'investissement et leur permet de mieux répondre aux exigences croissantes de reporting ISR.

L'expertise des analystes ESG est intégrée au processus d'investissement via une plateforme de recherche interne propriétaire, et conduit au développement d'idées et de solutions d'investissement issues de la collaboration étroite entre les analystes, les gérants et les spécialistes produits.

Les ressources utilisées pour les données carbones par les gérants et les analystes ESG sont présentés ci-après :

| Ressources / outils | Utilisation | Importance au sein du processus |
|---|--|---------------------------------|
| Recherche des intermédiaires financiers (brokers) | Notes de recherche et modèles de valorisation ; Séminaires sociétés et thématiques ; Actualité des marchés, secteurs, entreprises ; | +++ |
| ISS | Recherche sur les résolutions et vote aux assemblées Utilisation du module ISS - Sustainability Policy Politique Custom de La Française | ++ |
| Sustainalytics | Exclusion des entreprises liées aux armements controversés | + |
| Clarity AI | Données en matière de durabilité et d'impact, dont des scores ESG, créées en utilisant des technologies de <i>big data</i> et de <i>machine learning</i> . | + |
| CDP | Utilisation des données Carbone | ++ |
| ISS - ESG | Utilisation de la base de scores ESG pour notre filtre quantitatif et de la recherche ESG pour l'analyse qualitative | ++ |
| Trucost | Utilisation des données Trucost pour l'estimation des données évitées par les green bonds | ++ |

I. LIMITES DE LA METHODOLOGIE UTILISEE

Article 41 Limitation to methodologies and data for products that promote environmental or social characteristics website section

La méthodologie qui a été retenue par notre société de gestion sur la prise en compte de critères extra-financiers peut présenter deux principales limites :

- ❖ les analyses réalisées par notre centre de recherche sont dépendantes de la qualité des informations collectées et de la transparence des émetteurs ;
- ❖ les OPCVM sous-jacents gérés par d'autres sociétés de gestion et dans lesquels le fonds investit peuvent avoir des approches de prise en compte de critères extra-financiers différentes des nôtres pouvant entraîner des écarts dans le choix des émetteurs.

J. REVUE DE LA DURABILITE DES ACTIFS

Article 42 Due diligence for environmental or social characteristics website section

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG des émetteurs repose sur un système de notation. Le score ESG des émetteurs est recalculé automatiquement sur un pas mensuel.

A l'occasion de cette mise à jour mensuelle, l'équipe de gestion passe en revue la liste d'exclusion de 20% des entreprises ayant les pires scores ESG de l'univers.

Les mouvements au sein de la liste des 20% des entreprises exclues sont analysées sous différents axes, suivant qu'ils résultent de changements fondamentaux (ex : controverses, changement de management etc.) ou de changements statistiques (ex : croissance du nombre d'entreprises notées dans l'univers, franchissement de seuil, etc.). Cette analyse est réalisée par l'équipe d'analyse ESG et elle est discutée avec l'équipe de gestion et de contrôle des risques.

Notre méthodologie d'analyse et d'évaluation ESG fait quant à elle a minima l'objet d'une revue annuelle qui permet d'appliquer à la méthodologie elle-même les capacités d'innovation et d'adaptation que nous recherchons chez les entreprises que nous notons.

Les critères ESG sont entièrement intégrés dans notre analyse de l'émetteur : cette analyse doit être revue au moins une fois par an, ce qui signifie que les notes ESG sont revues avec cette même fréquence minimale.

K. POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Article 43 Engagement policies for environmental or social characteristics website section

La Française AM, en tant que société de gestion, considère l'engagement comme l'un des éléments clés de sa politique d'Investissement Responsable. Celle-ci est mise en œuvre lors de la sélection des entreprises, lors du vote systématique aux Assemblées Générales et enfin à travers l'engagement qu'elle pratique avec les émetteurs.

Le groupe dispose d'une politique d'engagement mise à jour chaque année ; il publie également chaque année un rapport d'engagement qui revient sur les résultats de la politique mise en œuvre.

Il pratique l'engagement individuel auprès des entreprises portant sur les enjeux stratégiques, financiers et ESG. Les analystes ESG et les gérants engagent un échange constructif auprès des entreprises cotées en portefeuille et avec lesquelles ils maintiennent un dialogue actif, en particulier sur les sujets pour lesquels l'information est parcellaire et qui sont estimés essentiels pour cerner la stratégie et le business model de l'entreprise.

Par ailleurs, le groupe La Française participe à des initiatives d'engagement collaboratif. Il a ainsi rejoint certaines initiatives d'engagement collaboratif notamment au travers de la Collaboration Platform des PRI sur deux thèmes essentiels : le changement climatique (Climate Action 100+) et les données sociales des entreprises (Workforce Disclosure Initiative).

L. INDICE DE REFERENCE

Article 44 Designated reference benchmark for products that promote environmental or social characteristics website section

Du fait de son objectif de gestion et de la stratégie discrétionnaire suivie, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent pour ce fonds.

A titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à la performance de l'OAT 0,75% mai 2028 [FR0013286192].

S'agissant d'un indice à titre de comparaison, nous ne calculons pas d'indicateurs ESG sur ce dernier.

AVERTISSEMENT

Les informations contenues dans cette présentation ne constituent en aucun cas une offre ou une sollicitation d'investir, ni un conseil en investissement ou une recommandation sur des investissements spécifiques. Les éléments d'information, opinions et données chiffrées sont considérés comme fondés ou exacts au jour de leur établissement en fonction du contexte économique, financier et boursier du moment et reflètent le sentiment à ce jour du groupe La Française sur les marchés et leur évolution. Elles n'ont pas de valeur contractuelle et sont sujettes à modification. Il est rappelé, par ailleurs, que les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Compte tenu des risques d'ordre économique et boursier, il ne peut être donné aucune assurance que les produits présentés atteindront leur objectif.

Ces produits peuvent être soumis à des restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou pays.

Les produits référencés dans cette présentation ne sont pas nécessairement destinés à tous types d'investisseurs. Les investisseurs potentiels sont invités à lire attentivement la documentation réglementaire et commerciale y afférante (incluant notamment les risques encourus) et à procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations qui leur ont été fournies, à leur propre analyse des risques afin de vérifier l'opportunité de l'investissement au regard des objectifs recherchés, en recourant, au besoin, à l'avis de tous les conseils spécialisés en la matière.

En fonction de la stratégie du véhicule d'investissement, des données dites « internes » peuvent être différentes de celles mentionnées dans le prospectus. Il est important de rappeler que les données internes n'engagent pas la Société de Gestion qui demeure libre de les faire évoluer sans préavis dans les limites du prospectus qui seul fait foi. Dès lors, l'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que toutes les données présentées dans ce document, et qui ne seraient pas mentionnées dans le prospectus, ne sont qu'indicatives. L'investisseur doit baser sa décision d'investissement sur les seules informations portées à sa connaissance dans le prospectus. La Société de Gestion, en cas de dépassement ou de changement de données internes, ne procèdera à aucune information particulière dès lors que ces modifications n'ont pas d'impacts sur le prospectus. La Société de Gestion entend par « données internes » un ensemble d'éléments tels que : limites de gestion internes, analyses économiques, commentaires des gérants. Cette liste n'est pas limitative.

Les notations Morningstar et/ou Lipper sont soumises à copyright. Tous droits réservés. Les informations présentées : (1) appartiennent à Morningstar et/ou Lipper et/ou à leurs fournisseurs d'informations (2) ne peuvent être ni reproduites, ni redistribuées (3) sont présentées sans garantie d'exactitude, d'exhaustivité ou d'actualité. Ni Morningstar, ni Lipper, ni leurs fournisseurs d'informations ne pourront être tenus responsables en cas de dommages ou de pertes liés à l'utilisation de ces informations.

La documentation commerciale et réglementaire (dont le prospectus de chaque fonds) est disponible sur le site du groupe La Française (www.la-francaise.com) et/ou sur simple demande auprès de votre interlocuteur financier habituel.

Conformément à la Directive MIF II (n°2014/65/UE), le client peut recevoir, sur demande de sa part, des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit auprès de son conseiller.

Ce document est confidentiel, à usage strictement privé et destiné uniquement à l'information de la personne à laquelle il a été remis par le groupe La Française. Aucune diffusion des informations contenues dans cette présentation n'est autorisée sous quelque forme que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française. Les noms, logos ou slogans identifiant les produits ou services du groupe La Française sont la propriété exclusive de celui-ci et ne peuvent être utilisés de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit du groupe La Française.

Cette présentation est réalisée par **une entité du groupe La Française**, groupe d'asset management constitué des entités suivantes :

La Française Asset Management - SAS au capital de 17 696 676 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France – 314 024 019 RCS Paris - agrément AMF GP97076 ;

La Française AM Finance Services - SAS au capital de 857 420 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France - 326 817 467 RCS Paris - agrément ACPR n° 18673 entreprise d'investissement - inscription ORIAS n° 13007808 - Carte Professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce délivrée par la CCI Paris Ile-de-France n°CPI 7501 2016 000 010 432 ;

La Française Real Estate Managers - SAS au capital de 1 290 960 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris – France - 399 922 699 RCS Paris - agrément AMF GP-0700038 - Carte Professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de commerce et Gestion Immobilière délivrée par la CCI Paris Ile-de-France n°CPI 7501 2016 000 006 443 – Agrément AIFM au titre de la directive 2011/61/UE en date du 24 juin 2014 ;

New Alpha Asset Management - SAS au capital de 2 483 720 € - 128 bd Raspail – 75006 Paris - France - 450 500 012 RCS Paris - agrément AMF GP-05000001 ;

ACOFI Gestion - SA au capital de 3 000 000 € - 58 bis rue La Boétie – 75008 Paris – France - 415 084 433 RCS Paris – agrément AMF GP-97118 ;

JK Capital Management Ltd - limited company – Rm 1101 Chinachem Tower, 34-37 Connaught Road Central - Hong Kong - company number AEP547 - régulée SFC ;

La Francaise Group UK Limited – Private Limited Company – 78 Brook Street, W1K 5EF, London - England - company number 04253400 ;

La Francaise Group UK Finance Ltd – Private Limited Company – 78 Brook Street, W1K 5EF, London - England - company number 04717154 - agrément FCA n°225360 ;

La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung der La Francaise Group UK Ltd – Neue Mainzer Str. 80, 60311 Frankfurt am Main - Germany - District Court Frankfurt am Main HRB 79216 ;

La Française Systematic Asset Management GmbH - Taunusanlage 18 (main Building) 60325 Frankfurt am Main - Germany - société de gestion de fonds de droit allemand - District Court Frankfurt am Main n° HRB 34125 - agrément BAFIN n°105549.